



Tentative d'agression avec arme !

Le SPS n'aura de cesse de dénoncer les violences commises par une certaine frange de la population pénale. La surpopulation pénale est un facteur, sinon le facteur aggravant les conditions de gestion de l'incarcération de certains individus prêts à en découdre pour un simple mégot de cigarette...

La violence et la haine sont les seuls canaux de communication que connaissent certains détenus et subies de plein fouet par les personnels de Surveillance en premières lignes sur les coursives de notre Pays.

Les faits :

Jeudi 20 juin 2024, sur la MAH1, un détenu impatient réclame à changer de cellule de manière bien insistante... Dès le début de son service d'après-midi, le Surveillant d'étage prévient le Brigadier Chef (B/C) de secteur qu'un pensionnaire clame son mécontentement du service public et souhaite donc « déménager ».

Peu avant 15h, le B/C et le Surveillant vont se diriger sur la cellule et tenter d'entamer le dialogue qui sera de courte durée :

Le détenu se rapproche alors petit à petit des deux fonctionnaires et brandit en leur direction un morceau de verre d'environ 15 centimètres dissimulé dans un morceau de draps, en criant "j'ai une lame" !!!

Malgré de multiples injonctions restées vaines pour lui faire lâcher l'arme, le détenu refusant d'obtempérer s'est encore rapproché d'eux, toujours l'arme à la main.

Quelques millisecondes pour décider !!!

Devant le danger, le Surveillant portera un atemi en direction du détenu pour stopper son avancée et le Brigadier Chef n'aura d'autre choix efficace et possible que de faire usage de l'aérosol incapacitant pour tenter de désarmer le furibond.

Les deux fonctionnaires ont dû faire face à une situation de dangerosité extrême, pour eux-mêmes et les autres détenus présents en cellule, en n'ayant d'autre choix que d'affronter physiquement la détermination de cet individu totalement agité refusant de coopérer.

Non sans mal, la maîtrise de ce rebelle s'est terminée sur la coursive.

Le B/C sortira blessé à la main (2 points de suture) certainement dû au verre.

Que plaintes soient déposées et agents assurés de la protection fonctionnelle !

Pour faire face à certaines situations difficiles et manifestement dangereuses, il faut être prêt et surtout, être bien outillé : Le déploiement du Pistolet à Impulsions Electrique qui ne devrait malheureusement concerner que les Quartiers Spécifiques se fait attendre, la DAP trainant d'ailleurs des pieds pour finaliser la doctrine d'emploi !

S'il en fallait à nouveau la preuve et à n'en pas douter, l'usage de ce matériel de défense aurait permis, s'ils en avaient été dotés, d'éviter aux 2 fonctionnaires pénitentiaires de s'exposer physiquement et de se blesser. *A méditer pour certains... mais pas trop longtemps !*

David M, 20 juin 2024, pour le bureau local SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !